



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées

Règlement intérieur -
Modification

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite "démocratie de proximité",

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu l'article L2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant que le règlement intérieur du Conseil municipal peut à tout moment faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale ; que le fonctionnement du conseil municipal nécessite d'amender le texte actuel ;

Sur proposition du Maire,

Vu le projet de modification du règlement intérieur, notamment ses articles 19 et 23, à savoir :

ARTICLE 19 : DÉBATS ORDINAIRES

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Un membre du conseil municipal ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au Maire et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 13.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminée par le Maire.

.../...

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture
le : **- 7 SEP. 2020**

et de la publication
le : **- 7 SEP. 2020**

...

~~Au-delà de 5 minutes d'intervention, Le Maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement si l'intervention se prolonge au-delà d'un délai raisonnable.~~

Sauf autorisation du Maire, aucun membre du conseil municipal ne peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu : cette disposition ne s'applique ni au(x) rapporteur(s) ni à l'adjoint·e compétent·e, ni au Maire qui doivent à tout moment apporter les éclaircissements nécessaires au débat engagé.

ARTICLE 23 - EXPRESSION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION ET SUR LE SITE INTERNET VALLET.FR (EXTRAIT)

[...]

- L'expression de l'opposition et de la majorité portera sur une page unique « expression plurielle » du journal municipal quel que soit le nombre de listes ou de groupes politiques en présence au sein du conseil municipal.

L'expression de tous les groupes n'excèdera pas 1000 mots qui se répartissent de la façon suivante :

Majorité : « Vallet, l'esprit d'initiative » : 500 mots

Liste d'opposition 1 : « Vallet en transition » : 300 mots

Liste d'opposition 2 : « Vallet, nouvel air » : 200 mots

Ce nombre sera un maximum à chaque parution pour la majorité et l'opposition.

~~La répartition fera l'objet d'une modification du règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil municipal dans l'hypothèse où un conseiller ou un groupe politique se constituait et demandait un droit d'expression dans le Vallet infos. Dans l'hypothèse où un conseiller municipal demanderait un espace d'expression, l'espace qui lui serait accordé serait pris sur celui du groupe auquel il appartient. La nouvelle répartition fera alors l'objet d'une modification du règlement intérieur en ce sens.~~

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 25 voix "pour" et 4 abstentions (MM GAULTIER M. – GIRARDI F. – FAVREAU S. – BUZONIE L.) :

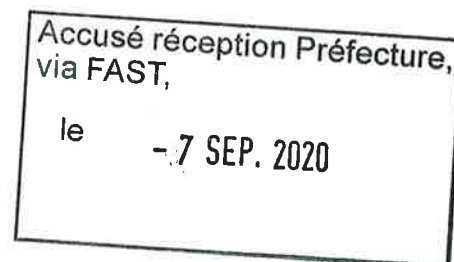
DE MODIFIER le règlement intérieur du conseil municipal dans ses articles 19 et 23 tel qu'annexé à la présente délibération.

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jerôme MARCHAIS



[Handwritten signature in blue ink]





DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

URBANISME

PLU

Approbation de la modification n° 7

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
 M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
 Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
 Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
 Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
 M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
 M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
 M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
 M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
 M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
 M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),
 Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,
 Vu la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite Grenelle 2 et la loi Modernisation de l'agriculture et de la pêche n°2010-874 du 27 juillet 2010 et la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014,
 Vu l'ordonnance 2012-11 du 5 janvier 2012 et son décret d'application,
 Vu les articles L123-13-1 et suivants du code de l'urbanisme définissant les modalités de la procédure de modification,
 Vu le PLU approuvé le 13 mai 2013, révisé le 25/06/2015 et 21/09/17, mis en compatibilité le 07/06/2016 modifié le 25/06/2015 et le 21/09/2017 le 13 mai 2013 et modifié le 25 juin 2015,
 Vu la délibération en date du 28 mars 2019 prescrivant la modification du plan local d'urbanisme et justifiant l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Bonne Fontaine,

Vu le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 1er septembre 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2019 autorisant la communauté de communes Sèvre et Loire à poursuivre la modification n°7 du PLU de la ville de VALLET,

Vu l'avis de l'autorité environnementale ne soumettant pas le dossier à une évaluation environnementale,

Vu le rapport et l'avis du commissaire enquêteur en date du 20 juillet 2020,

Considérant que les avis du SCOT et la DDTM, Personnes Publiques Associées (PPA), justifient un complément d'information et une modification mineure au projet de modification n°7 du PLU,

Considérant que le projet de modification n°7 ne remet pas en cause l'économie générale du projet,

Certifié exécutoire par le
 Maire, compte tenu de la
 transmission en Préfecture
 le : - 7 SEP. 2020

et de la publication
 le : - 7 SEP. 2020

.../...

Sur proposition du Maire, après avis de la commission urbanisme du 25 août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix "pour" et 3 abstentions (MM GAULTIER M. – FAVREAU S. – BUZONIE L.) :

DE TENIR COMPTE de l'avis des PPA et des résultats de l'enquête publique,

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DE TRANSMETTRE la présente délibération et le dossier de modification n°7 du PLU à la communauté de communes Sèvre et Loire pour approbation en conseil communautaire.

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jerôme MARCHAIS



Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le -7 SEP. 2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

URBANISME/AFFAIRES FONCIERES

ZAC Saint Christophe/La Prestière

Acquisition de terrains aux Consorts BRUSA

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu les délibérations du 11 mai 2017 de création et de réalisation de la ZAC St Christophe-la Prestière,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune en vigueur et classant cette ZAC en zone 1Aub du secteur de la ZAC St Christophe la Prestière,

Vu la promesse de vente par laquelle les consorts BRUSA, représenté par M. Laurent BRUSA, domicilié 13 rue St Christophe à VALLET, vendent à la commune de VALLET une partie de la parcelle AY 1278 située dans le périmètre de la ZAC St Christophe la Prestière - soit 55 m² environ-, - au prix de 15 euros le m²,

Sur proposition du Maire après avis des commissions urbanisme et des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACQUERIR aux consorts BRUSA une partie de la parcelle de terre cadastrée section AY n° 1278, d'une superficie d'environ 55 m²,

DE FIXER le prix à 15 € le mètre carré, toutes indemnités comprises aux conditions prévues dans la promesse de vente,

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de bornage et de géomètre,

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents à intervenir et notamment l'acte de transfert de propriété correspondant.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 7 SEP. 2020

et de la publication le : - 7 SEP. 2020

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS



Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 7 SEP. 2020



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

MARCHES PUBLICS

Assurance responsabilité civile et risques annexes, auto-collaborateur et protection juridique des élus et des agents

Groupement de commande avec le CCAS

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances responsabilité civile et risques annexes, auto-collaborateur et protection juridique des élus et des agents,

Considérant la nécessité pour le CCAS et la ville de souscrire ces polices d'assurance,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 26 août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADHERER au groupement de commandes assurances responsabilité civile et risques annexes, auto-collaborateur et protection juridique des élus et des agents, entre la ville de VALLET et le CCAS de VALLET,

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes assurances responsabilité civile et risques annexes, auto-collaborateur et protection juridique des élus et des agents (présentée en annexe),

D'ACCEPTER que la ville de Vallet assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique, et se charge notamment d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés au nom et pour le compte de chaque membre du groupement, l'exécution des marchés demeurant ensuite à la charge de chaque membre qui les suivra pour ses besoins propres, y compris la reconduction annuelle des marchés,

DE CREER une commission d'appel d'offres pour cette consultation composée des membres de la CAO nommés par délibération du 4 juin 2020,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 7 SEP. 2020

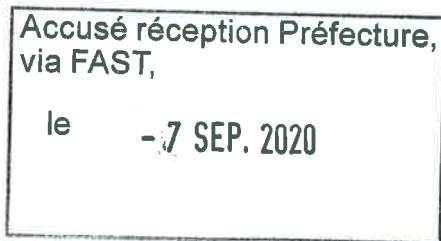
et de la publication
le : - 7 SEP. 2020

.../...

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS





DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

**Saison culturelle
2020/2021**

*Modification des formules
d'abonnement*

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture
le : - 4 SEP. 2020

et de la publication
le : - 5 SEP. 2020

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Considérant les consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid 19 et connues à ce jour indiquant qu'il convient de respecter la distanciation physique entre les personnes,

Considérant que cette contrainte ne permettant pas de remplir la salle (ou le chapiteau) à 100 %, entrainera un impact sur les recettes de billetterie,

Considérant qu'à titre exceptionnel pour cette saison culturelle particulière, il est proposé de modifier les formules d'abonnement, de manière à limiter au maximum le nombre de places gratuites.

Considérant que, jusqu'à présent, la personne qui s'abonnait à 5 spectacles, avait 1 spectacle offert et à 7 spectacles, 2 spectacles offerts,

Considérant le contexte actuel, il est donc proposé pour la saison culturelle 2020/2021 et compte tenu de ce contexte :

- ↳ de supprimer cet avantage concernant les abonnements
- ↳ de ne pas prévoir un placement numéroté.

En compensation, il sera proposé plus de souplesse :

- un abonnement à partir de 3 spectacles, sans contrainte de catégorie tarifaire (jusqu'à présent, le nombre de spectacles de catégorie A ou B – têtes d'affiche – était limité en fonction du nombre de spectacles choisis)
- la possibilité de le compléter son abonnement au cours de la saison en bénéficiant du tarif abonné (jusqu'à présent c'était le tarif réduit qui s'appliquait).

Sur proposition du maire, après avis des commissions culture du 8 juillet 2020 et finances du 26 août 2020,

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

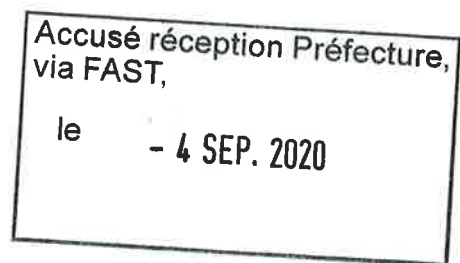
DE MODIFIER les formules d'abonnement à la saison culturelle 2020/2021, comme suit :

- Abonnement à partir de 3 spectacles, sans contrainte tarifaire
- Possibilité de compléter son abonnement au cours de la saison, en bénéficiant du tarif abonné

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application nécessaire.

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS





DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

*Commission Communale
des Impôts Directs*

Désignation des membres

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts,

Considérant qu'il convient de fixer une liste de 32 noms parmi lesquels Madame la Directrice des services fiscaux désignera 8 commissaires titulaires et 8 suppléants qui composeront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DESIGNER les commissaires énoncés sur le tableau ci-après qui seront proposés à Madame la Directrice des services fiscaux.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture

le : - 7 SEP. 2020

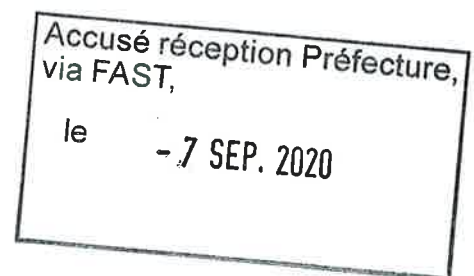
et de la publication

le : - 7 SEP. 2020

	NOM	PRÉNOM	N° ET VOIE
1	GAUBERT	Marie-Josèphe	22 Bonne Fontaine
2	MERLAUD	Alain	505 Les Laures
3	FLEURANCE	Jane	5 rue du Soleil Levant
4	GENESTAL	Alain	203 Bonne Fontaine
5	PAPIN	Colette	1 La Petite Rivère
6	FOURNIER	Gilbert	9 La Pétinière
7	DURAND	Jean Loup	19 Rue Georges Bizet
8	CHIRAT	Raymond	90bis rue d'Anjou -
9	HERBRETEAU	Claudine	1 avenue du Gal Heurtaux
10	PHILION	Claude	Avenue des Papillons Blancs
11	GERARD	Yves	434 La Chalousière
12	EMERIAU	Hubert	40 La Tournerie
13	SOURISSEAU	Jean	26 allée des Erables
14	LECHAT	Daniel	103 Le Gué Gautier
15	JOGUET	Françoise	12 rue Emile Gabory
16	CARTERON	Claude	2 rue de l'Aubépine
17	CHARBONNIER	Yvon	18 avenue du Parc
18	GERARD	Yannick	7 avenue du Général Heurtaux
19	BOUCHET	Christian	6 L'Audigère
20	MARY	Jean-Luc	7 boulevard de l'Europe
21	MARY	Marie-Claire	7 boulevard de l'Europe
22	MELUC	Patrick	2 Le Moulin de la Verrie
23	GARCIAU	Jean-Philippe	18 chemin des buttes
24	GARCIAU	Marylène	18 chemin des buttes
25	CARTRON	Tony	23 Bonne Fontaine
26	SORIN	Yves	Rue du Progrès
27	BOUSSEAU	Hervé	12 rue de l'Aubépine
28	MOREAU	André	2 avenue du Parc
29	BOULLAULT	Frédéric	15 La Charouillère du Moulin
30	DURAND	Marie-Christine	1 impasse St Christophe

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS





DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Cimetière municipal

Prise en charge de frais d'exhumation et de ré-inhumation

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités locales,

Considérant qu'en 1907, Madame PRAUD devient concessionnaire à titre perpétuel de la concession n°G698 au cimetière de Vallet et qu'elle désigne trois ayants droit pouvant être inhumés dans ladite concession,

Considérant qu'en 1999, un des ayants droit décède et transmet la totalité de ses biens par testament à Monsieur B. qui ne détient aucun lien du sang avec la défunte,

Considérant qu'en 2000, sur la base de ce testament, la ville transmet un courrier aux deux familles pour les informer de l'existence de ce nouvel ayant droit. A ce moment, elles ne manifestent aucun désaccord,

Considérant que le 20 mars 2020, l'épouse de Monsieur B. décédée est inhumée dans ladite concession et qu'une des familles des ayants droit dépose alors un recours gracieux contre la décision d'inhumation dans cette concession,

Considérant qu'il est acquis que la famille B. ne pouvait bénéficier d'aucun droit à inhumation dans cette concession,

Considérant que la ville est responsable de l'erreur et que pour la corriger, la municipalité a proposé à Monsieur B., qui l'a accepté de prendre en charge les frais d'exhumation et de ré-inhumation qui s'élèvent à la somme de 854.17 € HT soit 1 025 € TTC, conformément au devis adressé par les Pompes Funèbres GERARD situées à Vallet.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 26 août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER SON ACCORD pour la prise en charge des frais d'exhumation et de ré-inhumation de la concession G698 pour un montant de 1 025 € TTC, tel que précisé ci-dessus

.../...

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Préfecture
le : - 9 SEP. 2020

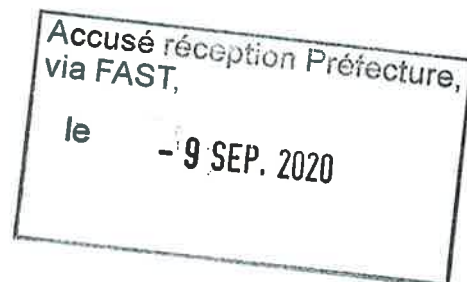
et de la publication
le : - 7 SEP. 2020

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à donner à ce dossier la suite qui convient.

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS





DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2020

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	26
votants	29

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Budget annexe Espace Culturel

Rectification du Budget Supplémentaire 2020

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine –
M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine –
M. LE CUNF Johann – Mme CHAUVIN Angéline – M. GIRARDI Fabrice –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme BRICHON Béatrice (pouvoir à M. BODIN A.)
M. DAVID Stéphane (pouvoir à M. PAILLARD P.)
M. GAULTIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU S.)

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2,

Vu le projet de loi de finances,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 novembre 2019,

Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération du 25 juin 2020 adoptant le budget supplémentaire 2020 pour le budget annexe de l'espace culturel,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 août 2020,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

D'APPROUVER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 rectifié pour le budget annexe de l'Espace culturel par chapitre, arrêté comme suit :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture

le : - 9 SEP. 2020

et de la publication

le : - 7 SEP. 2020

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 9 SEP. 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BS 2020
6041 - Achats de spectacles	-37 441,00 €
6043 - Achats de spectacles Festival Jeunes Pub	-24 868,00 €
60612 - Gaz	-4 000,00 €
60642 - Fournitures pour la billetterie	-1 000,00 €
6066 - Carburants	5 400,00 €
60681 - Achats de boissons	-987,00 €
6135 - Locations mobilières	34 355,00 €
61521 - Bâtiments publics	9 000,00 €
6156 - Maintenance	-3 283,00 €
62381 - Frais de publicité	-1 550,00 €
62382 - Diverses animations et ateliers	704,00 €
6248 - Transports Divers	-9 500,00 €
6251 - Voyages et déplacements	-2 648,00 €
6256 - Missions	-1 238,00 €
6257 - Réceptions	-10 783,00 €
6288 - Autres	18 700,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	-29 139,00 €
6218 - Autres personnels extérieurs	-835,00 €
641111 - Rémunérations intermittents spectacles	5 779,00 €
641112 - Rémunération intermittents extérieurs	-785,00 €
648 - Autres charges de personnel	6 242,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	10 401,00 €
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-4 229,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	-4 229,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	6 800,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	6 800,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 125 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 125 000,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 108 833,00 €
RECETTES	BS 2020
7061 - Recettes de la billetterie	9 939,00 €
7062 - Recettes de la billetterie enfants	-15 365,00 €
70832 - Locations de salles	-17 149,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-22 575,00 €
747 - Subventions des collectivités territor.	-23 500,00 €
7482 - Subventions de la Région	2 400,00 €
7483 - Subventions du Département	1 500,00 €
7488 - Autres subventions	-11 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	-30 600,00 €
774 - Subventions exceptionnelles	1 162 008,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 162 008,00 €
TOTAL recettes de fonctionnement	1 108 833,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BS 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 128 733,24 €
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 128 733,24 €
020 – Dépenses imprévues	127 800,00 €
020 – Dépenses imprévues	127 800,00 €
2184 - Mobilier	12 000,00 €
2188 – Autres matériels	16 200,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	28 200,00 €
2313 – Travaux bâtiments	168 877,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	168 877,00 €
1641 - Emprunts en euros	43 400,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	43 400,00 €
Reports 2019	1 780,00 €
TOTAL dépenses d'investissement	1 498 790,24 €

.../...

RECETTES	BS 2020
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 125 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 125 000,00 €
1068 – Autres réserves	2 966,67 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	2 966,67 €
1641 - Emprunts en euros	-65 500,43 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	-65 500,43 €
Reports 2019	436 324,00 €
TOTAL recettes d'investissement	1 498 790,24 €

En Mairie, le 03 septembre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

